

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 28 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le 28 mars à 18 H 00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Damvillers, après convocation légale, en date du 21 mars 2022 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne (en visio)
- ✓ Mme BERTIN Célia
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. CARLU Jean Baptiste
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe

Membres du bureau absents :

- ✓ Mme FAUQUENOT
- ✓ M. GEORGES Denis

Participants non élus :

- ✓ Mme Béatrice CLEMENT,
- ✓ Mme Florence BREUIL,
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Anne POSTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président invite les membres représentants de la CCDS à la prochaine réunion du Syndicat de la Gendarmerie mardi 12 avril 2022.

Ordre du jour :

1. Restitution des résultats de l'étude KPMG.
2. Examen des comptes administratifs 2021.
3. Examen des budgets 2022.
4. Demandes de dérogations scolaires.
5. Demande de subvention exceptionnelle des écoles de Spincourt et Rouvrois.
6. Questions diverses.

1. RESTITUTION DES RESULTATS DE L'ETUDE KPMG

Le Président remercie le cabinet KPMG de participer à la réunion en visio conférence. Il indique aux membres que les représentants du cabinet seront présents à la conférence des maires du 31 mars prochain.

Le Président laisse la parole au cabinet d'étude.

Bilan de la rétrospective :

A la fin 2021, la CCDS a amélioré ses niveaux d'épargne, notamment grâce à l'achèvement du pacte (baisse des AC) et au dynamisme des produits fiscaux (évolution des bases) sans pour autant user du levier fiscal. Si l'encours de dette a augmenté (+ 883 K € : dont 500 000 € de prêt relais), la capacité de désendettement s'est largement améliorée, passant de 8 ans à un peu plus de 2 ans, en lien avec l'amélioration de l'épargne de gestion.

Néanmoins, les évolutions structurelles et conjoncturelles attendues (hausse du prix de l'énergie, accroissement de la taille de la crèche de Damvillers, inéligibilité au FPIC qui privent la collectivité d'environ 260 K € de ressources) rendent cet équilibre précaire.

Côté communes, les ratios de performance et de solvabilité demeurent globalement satisfaisants malgré une détérioration constatée sur la période, non sans lien avec les reversements communautaires (+392K€ en net). Néanmoins, la trajectoire individuelle de certaines communes pointe des enjeux de solidarité et de péréquation à l'échelle intercommunale.

Bilan de la prospective :

Le programme pluriannuel d'investissement est très important : plus de 17 millions d'euros, avec un niveau de recette d'investissement estimé à 75% (contre 49% pour la période 2017/2021) et un reste à financer de 4,2 millions d'euros environ.

Une capacité d'investissement grevée à fonctionnement constant : le scénario fil de l'eau (scenario 0), sans augmentation des recettes de fonctionnement et maintien du haut niveau d'investissement, s'avère intenable en raison d'une dégradation du niveau d'autofinancement (CAF nette limitée en fin de période) et d'indicateurs d'endettement au-delà des seuils prudentiels.

A taux de subventionnement identiques (75%) et avec le maintien des recettes de fonctionnement actuels, la capacité d'investissement sur la période 2022-2026 ne pourrait dépasser les 6M€, soit 1,2 M €/an (scenario 2).

Ce constat pousse à rechercher des marges de manœuvre supplémentaires, aussi bien en dépenses et/ou en recettes de fonctionnement. L'activation du levier fiscal, notamment des taux de TFB et TFNB demeure une opportunité réelle, d'autant plus qu'il permettrait de retrouver une rééligibilité au FPIC procurant des ressources non négligeables (scenario 1)

Le Président remercie le bureau d'études de sa présentation.

Plusieurs questions sont abordées :

- Intégration de la REOM dans l'effort fiscal : suite à une réforme son montant sera retiré du calcul de l'effort fiscal, effort fiscal qui est intégré comme critère de plusieurs dotations et fonds de péréquation.
- Intégration de la taxe GEMAPI : idem, cette taxe n'entre pas dans le calcul de l'effort fiscal.

2. EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

1.1 BUDGET GENERAL

Le Président présente les comptes et les grands équilibres du compte administratif du budget général 2021

Il présente les propositions d'affectations.

Il rappelle qu'il est important de considérer les 500 000€ du prêt relais qui constituent une recette d'investissement mais qui n'est pas encore matérialisé en dépenses d'investissements (il est donc obligatoire de provisionner le reversement à la section d'investissement des fonds nécessaires)

1.2 BUDGET ORDURES MENAGERES

Le Président présente les principaux chiffres et les grands équilibres du compte administratif 2021 du budget ordures ménagères.

Il apparaît que le budget OM est en déficit de fonctionnement de plus de 58 000€ ce qui est extrêmement préoccupant considérant la hausse de la redevance déjà votée au second semestre 2021. Celle-ci ne permettrait pas d'atteindre l'équilibre financier à dépenses constantes alors même que celles-ci vont encore croître de façon exponentielle dans les années à venir.

3. EXAMEN DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Le budget primitif 2022 est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget primitif général 2022.

4. DEROGATIONS SCOLAIRES

AFFAIRE N° 2022-03-28-01

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de :

- ↳ M. DESPREZ et Mme THEISS Natacha, domiciliés à BOULIGNY, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant DESPREZ-THEISS Lilou, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ M. BOYARD Loïc et Mme DOYOTTE Floriane, domiciliés à BOULIGNY, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant BOYARD Nolan, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ M. et Mme DEFRANCE Stéphane, domiciliés à SPINCOURT, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant DEFRANCE Heather, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ M. Mme DELAMARCHE Florian, domiciliés à BOULIGNY, sollicitant une demande de dérogation pour leurs enfants DELAMARCHE Nathan et Noah, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ M. KESCH Christophe et Mme CHOLLET Emilie, domiciliés à ECOUVIEZ, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant KESCH Eva, à l'école de DAMVILLERS.
- ↳ M. et Mme WEINSBERG Yannick, domiciliés à AVILLERS, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant WEINSBERG Lucie, à l'école de SPINCOURT.

Considérant les motifs invoqués,

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte l'équité de traitement des demandes des familles et aussi l'équilibre des effectifs dans les différents groupes scolaires du territoire qui sont déjà en baisse.

Effectivement, plusieurs alertes de fermetures potentielles de classe ont eu lieu ces dernières années et une classe devrait fermer à Spincourt à la prochaine rentrée. Un dossier de demande de maintien du poste est en cours de constitution. En outre, il est essentiel de conserver les effectifs des services périscolaires, la collectivité a mis les moyens pour fournir des services à la population, en particulier sur le Bois Brûlé.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

ACCEPTÉ les dérogations scolaires suivantes :

- BOYARD Nolan pour l'école de Dommary Baroncourt.
- DEFRANCE Heather pour l'école de Dommary Baroncourt.
- DELAMARCHE Nathan et Noah pour l'école de Dommary Baroncourt.
- KESCH Eva pour l'école de Damvillers.
- WEINSBERG Lucie pour l'école de Spincourt.

REFUSE les dérogations scolaires suivantes :

- DESPREZ THEISS Lilou pour l'école de Dommary Baroncourt.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DES ECOLES DE SPINCOURT ET ROUVROIS

5.1 ECOLE DE SPINCOURT

AFFAIRE N° 2022-02-14-02

Le Président informe les membres du bureau que les 4 classes primaires de l'école de Spincourt envisagent un séjour de classe découverte intitulé « milieu marin – Mont Saint Michel » d'une durée de 5 jours et 4 nuits (du 26/06/2022 au 02/07/2022), à Saint Pair sur Mer.

Le coût réel par enfant pour ce séjour s'élève à 384,25 euros pour les élèves de CP, CE1, CE2, et CMI (44 élèves) et à 418,76 euros pour les CM2 (19 élèves).

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'école de Spincourt pour un projet de séjour en classe découverte intitulé « milieu marin – Mont Saint Michel » d'une durée de 5 jours et 4 nuits (du 26/06/2022 au 02/07/2022), à Saint Pair sur Mer.

Considérant le plan de financement primitif présenté par les enseignantes,

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 150 euros qui s'ajoutera à la subvention « sortie de fin d'année » d'un montant de 945,00 euros.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

5.2 ECOLE DE ROUVROIS

AFFAIRE N° 2022-02-14-03

Le Président informe les membres du bureau que les classes de CM1 et CM2 de l'école de Rouvrois envisagent un séjour de classe découverte en Alsace d'une durée de 3 jours et 2 nuits (du 13 au 15/06/2022).

Le coût total de ce séjour s'élève à 9 200 euros pour les 41 élèves concernés, soit 244,40 euros par élève.

Les enseignantes souhaitent cumuler les trois subventions scolaires figurant dans le règlement, soit 50 euros par élève.

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'école de Rouvrois pour un séjour de classe découverte en Alsace d'une durée de 3 jours et 2 nuits (du 13 au 15/06/2022).

Considérant le dossier présenté par les enseignantes,

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 230 euros qui s'ajoutera à la subvention « sortie de fin d'année » d'un montant de 615.00 euros et la subvention « sortie culturelle et pédagogique » d'un montant de 205 euros.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

6. QUESTIONS DIVERSES.

- Le Président indique de grosses tensions à nouveau à la déchetterie de Spincourt avec des personnes qui viennent déposer de gros volumes avec comportement agressif auprès des agents de la déchetterie.

Il est fait état d'un phénomène de professionnels (auto-entrepreneur...) qui réalisent des prestations chez les particuliers et qui viennent ensuite vider leur chargement en déchetterie.

Il est proposé de réfléchir à la mise en place d'un accès par barrière avec badge qui permet de contrôler plus efficacement l'accès de personnes payant la redevance et avec limitation du nombre de passage à l'année.

- Le Président indique qu'une réunion de la Commission vie associative s'est tenue pour permettre l'étude des demandes de financement. Il rappelle que malgré l'intérêt du sujet et des échanges il y avait très peu de présents à la Commission : plusieurs dossiers ont été revus considérant les demandes :

- AAPPMA de Montmédy : la CCDS verse déjà une aide annuelle de 2000€, il n'est pas envisagé de redonner plus de fonds
- SHCD, UNSS Damvillers et FSE notamment n'ont pas déposé de dossiers

M. BRELLE demande si l'association JP Musique réalise bien des interventions comme envisagé au moment de la fermeture de l'association CRESCENDO ?










M. BRELLE demande si certaines subventions relèvent bien de la CCDS et non pas des communes ?

- Le Président fait un point sur le projet d'extension de la CIL. La CCDS est fortement investie.
- Le Président informe les membres que l'étude piscine de Montmédy a avancé, une réunion a été tenue entre les Présidents d'EPCI concernés : il a informé les autres présidents que la CCDS ne pouvait participer à ce projet vu les finances actuelles et les perspectives financières très compliquées à venir.
- Mme BERTIN indique que les manifestations prévues avec l'OT sont relancées et que les dernières ont reçu une belle affluence.
- M. MICHELS indique être en cours de réflexion sur la remise sur pieds d'une association des maires afin de discuter et d'échanger sur divers dossiers.
- Mme ANTOINE indique qu'une formation est à venir concernant l'urbanisme sur la commune de Senon, ELLE serait éligible au DIF. Une information sera diffusée aux élus pour leur permettre de s'inscrire.

La séance est levée à 20 H 45.

Ordre du jour :

7. Restitution des résultats de l'étude KPMG.
8. Examen des comptes administratifs 2021.
9. Examen des budgets 2022.
10. Demandes de dérogations scolaires.
11. Demande de subvention exceptionnelle des écoles de Spincourt et Rouvrois.
12. Questions diverses.

ANTOINE Jocelyne	visio	MAZET Thierry	
BERTIN Célia		MISSLER Jean Marie	
BRELLE François		MICHELS Julien	
CAPUT Christophe		PERIGNON Alain	
CARLU Jean-Baptiste	Excusée	POSTAL Anne	
FAUQUENOT Evelyne		PROT Patrice	
GEORGES Denis		SELLIER Hubert	
HAUPTMANN Gérard	Excusée	TRINOLI Massimo	
JACQUE Philippe	Excusée		